



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBÉRY CEDEX

**Le Président du Conseil départemental
de la Savoie,**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie

1 Allée des saules
74000 ANNECY

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Arrêté n° 2024-ETS EJF - 34
Dotation exceptionnelle pour l'exercice 2024
pour l'ensemble des établissements et services gérés par
L'association « Les Etoiles d'Hestia »,
6 rue Bugeaud BP 124 73208 Albertville Cedex
N° 730780749

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles en ce qui concerne la protection de l'enfance notamment les articles L.313-11 et R.314-43-1 ;
- Vu** les articles 375 à 375-8 du Code civil relatifs à l'assistance éducative ;
- Vu** le code de la justice pénale des mineurs notamment les articles R.241-3 à R.241-9 ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du Président du Conseil général ;
- Vu** l'arrêté conjoint Etat/Département de la Savoie en date du 23 avril 2021 portant modification de l'autorisation du fonctionnement de la maison d'enfants à caractère social « l'Accueil », « le Chaudan », Centre scolaire éducatif « la Plantaz » situé à Saint Pierre d'Albigny, du Foyer d'accueil d'urgence, sis à Aiton (73220) « Le Ganellon » gérée par l'association les Etoiles d'Hestia ;
- Vu** l'arrêté conjoint Etat/Département de la Savoie en date du 9 novembre 2023 portant modification de l'autorisation du fonctionnement du Centre Technique Hôtelier « l'Arlequin », situé à Montmélián géré par l'association les Etoiles d'Hestia ;
- Vu** l'arrêté portant autorisation des frais de siège de l'association les Etoiles d'Hestia du 2 août 2021 ;

- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2021, portant renouvellement de l'habilitation justice de la maison d'enfants à caractère social « l'Accueil », « le Chaudan », Centre scolaire éducatif « la Plantaz » situé à Saint Pierre d'Albigny, du Foyer d'accueil d'urgence, sis à Aiton (73220) « Le Ganellon » gérée par l'association les Etoiles d'Hestia ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2021, portant renouvellement de l'habilitation justice du centre technique hôtelier "l'Arlequin" sis à Montmélian et géré par l'association Les Etoiles d'Hestia ;
- Vu** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 07 février 2022 et son avenant n°1 2023 ;
- Vu** l'arrêté de tarification 2023, en date du 20 décembre 2023, pour l'ensemble des établissements et services gérés par l'association les Etoiles d'Hestia ;
- Vu** l'arrêté publié au Journal officiel le 23 juin 2024 agréant l'accord qui étend le bénéfice des mesures Ségur (238 euros bruts mensuels) à l'ensemble des salariés de la branche, avec effet au 1er janvier 2024 et l'accord qui définit les modalités de la négociation relative à la construction d'une Convention collective nationale unique étendue (CCNUE) ;

Considérant le dialogue de gestion du 22 février 2024 avec le Conseil départemental de la Savoie ;

Considérant le document d'état récapitulatif transmis par l'association Les Etoiles d'Hestia aux services de la Direction Enfance Jeunesse et Famille du Conseil départemental de la Savoie en date du 6 septembre 2024, faisant état du surcoût lié à la modification de la législation sociale concernant l'extension du Ségur pour Tous à l'ensemble des salariés de la branche ;

Sur proposition de madame la Secrétaire générale de la Préfecture et de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social.

ARRÊTENT

Article 1

Une dotation exceptionnelle d'un montant de 50 046,00 € (Cinquante mille quarante-six euros) est allouée par le Conseil départemental de la Savoie à l'association Les Etoiles d'Hestia, correspondant au montant des charges de personnel inhérentes à l'extension du bénéfice des mesures Ségur (238 euros bruts mensuels) à l'ensemble des salariés de la branche, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Article 2

Le versement de cette dotation d'un montant de 50 046,00 € s'effectuera en une seule fois en novembre 2024, imputé sur la ligne budgétaire 1999P227O002-EJF placement en établissement.

Article 3

Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée, le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4

Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, madame la directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse - Région Centre-Est, monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et publié sur le site internet du Département de la Savoie.

Le Président

Par déléation
Le Directeur général Adjoint
Ressources et Moyens

Christophe GALMAT

Chambéry, le

Le Préfet

François RAVIER

12 DEC. 2024

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

